PETANQUE HAUTE CORREZE – Association Loi 1901 – W193000852–
Siret : 80855714400017 - Siège social : 5 rue de la Petite Serre – 19200 USSEL
****

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 17 AVRIL 2026

Présents : Patrick PRADELLE, Gilles ENGEAMMES, Monique CHASSING, Guy LAMBERT, Michel VEBRET, Martine SIMON, Eric TROUCHE, Philippe BEAUVALLET, Joël COSTE, Gaston MALPELAS, Gilles VERNIERES.
Excusés : Régis BACHELLERIE-Jérémy PEUF
Absents : Yoann FIANCETTE-Eric LABOUCHEIX,
Le quorum étant atteint (8 présences minimum), le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la réunion à 18H00

Première résolution : Cooptation nouveau trésorier

Exposé : Lors de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2026 la trésorière en exercice a annoncé à la collectivité des membres son intention d'arrêter ses fonctions, il avait été décidé d'un commun accord que son activité sera prolongée jusqu'à la fin du 1er trimestre 2026.
Conformément à la 5ème résolution de cette même AG, il avait été décidé que si un trésorier(e) postulait à ce poste avant la date fixée pour l'Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à la quatrième résolution), ce candidat pourra être coopté par une simple résolution du conseil d'administration sans qu'il soit nécessaire de convoquer une Assemblée Générale.

Par le fait un nouveau membre a fait acte de candidature et se présente au poste de Trésorière : **Mme SIMON Martine**

Décision : La nouvelle trésorière est cooptée à l'unanimité

Seconde résolution : Utilisation boulodrome pour entrainements jeu provencal

Exposé : Depuis le début de l'année le boulodrome est utilisé certains jours pour les entrainements de jeu Provencal.

Afin d'informer tous les adhérents du boulodrome, il a semblé utile de fixer un jour régulier pour ces entrainements.

Décision : Il a été décidé que les lundis soir, à partir de 17h00 les entrainements seront réservés (pour les adhérents) uniquement au jeu provencal à partir de la rentrée en septembre 2026.

Troisième résolution : Renouvellement du bureau

Le Conseil d'Administration a choisi les membres de son bureau pour l'exercice 2026, à savoir :

- Président : Mr PRADELLE Patrick
- Vice-Président : Mr VEBRET Michel
- Trésorière : Mme SIMON Martine
- Trésorier adjoint : Mr BEAUVALLET Philippe
- Secrétaire : Mr ENGEAMMES Gilles
- Vice-secrétaire : Mr PEUF Jérémy

Quatrième résolution : Achat défibrillateur

Le décret du 5 décembre 2025 élargit la liste des établissements recevant du public soumis à l'obligation d'installation d'un défibrillateur automatisé externe.

Le texte prévoit que l'établissement doit être implanté ou ouvert pour une durée supérieure à trois mois par an

1) Par le fait le Boulodrome entre dans cette catégorie et doit être équipé d'un DAE
2) Le Président reprend contact avec la nouvelle municipalité pour voir dans quelle mesure celle-ci pourrait nous aider à cette acquisition.
3) Si au 1er Septembre 2026 la situation n'a pas évoluée, le Boulodrome fera l'acquisition d'un DAE (soit par achat ou location)

Cinquième résolution : Modification des horaires de la CHCV

De nombreux adhérents ont fait remarquer que les horaires de fermeture les jours de compétition étaient trop tôt.

Il a été décidé de solliciter les Président de clubs ainsi que les responsables d'équipes pour déléguer 1 à 2 personnes pour tenir le bar ceci afin d'assurer une astreinte tournante sur une durée de 1 mois environ.

En fonction du retour, nous mettrons en place ce fonctionnement à la rentrée d'octobre 2026.

Le début des concours reste fixé à 14h30 et la fermeture du boulodrome à 20h00 maximum.

Sixième résolution : Modalités d'adhésion au boulodrome

Si lors des entrainements des mercredis et vendredis, certains joueurs ne possèdent pas de carte d'adhérent, il faudra informer le Président du club concerné pour que le joueur concerné régularise sa situation.

Pour les différents challenges organisés par le boulodrome, il sera obligatoire pour s'inscrire à cette manifestation, d'être adhérent (être en possession de sa carte d'adhérent) au minimum 1 mois avant la date prévue pour la compétition (et avoir les noms de tous les joueurs au moins 8 jours avant la date de la compétition).

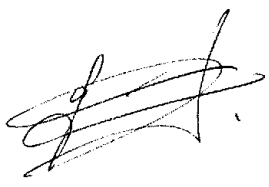
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Patrick PRADELLE
Le Président



Gilles ENGEAMMES
Le Secrétaire



Clôture de la réunion à 20h00